



Procès-Verbal

Conseil d'établissement

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement tenue le 27 octobre 2020 à 18 h 30 sur la plateforme TEAMS.

- Julie Anne Gagnon, parent
- Massimo Gallizzi, parent
- Aurélie Séguier, parent
- Émilie Goudreau, parent
- Véronique Toutant, parent
- Marie-Odile Villemur, enseignante
- Alexandra Hovington, enseignante
- Marie-Claude Dion, enseignante (absente pour cette réunion)
- Julie Leclair, technicienne du service de garde
- Sophie Jussaume, secrétaire d'école (absente pour cette réunion)
- Isabelle St-Cyr, directrice

1 OUVERTURE DE LA RÉUNION

À 18h32, madame Isabelle St-Cyr ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle explique qu'en raison de l'absence de Sophie Jussaume, c'est Caroline Poitevin (secrétaire d'école remplaçante) qui agira à titre de secrétaire pour ce conseil d'établissement.

Vérification du quorum

Madame Gagnon constate qu'il y a quorum. Madame Sophie Jussaume est absente lors de la réunion. De plus, madame Gagnon annonce qu'elle a reçu la démission de Marie-Claude Dion, enseignante, et qu'ainsi son poste est maintenant vacant.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Leclair, appuyée par Émilie Goudreau, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ CÉ 07-10-2020

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé, par Isabelle St-Cyr, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2020 à la prochaine réunion du conseil, soit le 1^{er} décembre prochain, après que les modifications suivantes aient été effectuées :

- Le titre inscrit « Compte rendu », soit remplacé par « procès-verbal ».
- L'ajout des signatures d'usage à la fin.
- Point 13 : La séance a été levée à 20h55 au lieu du 8h55.

Madame Gagnon mentionne que selon les procédures, le quorum devrait être constaté par la secrétaire d'assemblée. Il est mentionné que cette procédure sera modifiée dès la prochaine rencontre.

4 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE

Point 10.4 (Activités éducatives complémentaires-approuvées) : Madame St-Cyr explique qu'elle n'a reçu aucun nouvel élément concernant les activités complémentaires jusqu'à maintenant. Une activité avec Simon Boudreau, auteur compositeur, est à venir dans les classes pour une activité à volet musical. Les mesures sanitaires et le budget réduisent le nombre d'activités réalisables.

Point 12.1 (Intersection des Voltigeurs/de Bourgogne) : Concernant la question du brigadier, aucune ressource n'a été trouvée. La ville n'a pas prévu de ressource à cet effet dans son budget. Par contre, un message a été fait aux élèves par le biais de l'intercom de l'école. Selon madame Gagnon, ce message a été très efficace. Il y a plus d'élèves qui passent au coin où est positionné le brigadier.

Madame St-Cyr mentionne que les enfants sont très conciliants et veulent suivre les règles.

5 PAROLE AU PUBLIC

Madame Sigejeje est présente. Elle n'a pas de point particulier à présenter. Elle mentionne vouloir suivre la réunion et prendre la parole si nécessaire.

6 PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Émilie Goudreau nous mentionne avoir assisté à une réunion le 1^{er} octobre dernier.

Cette rencontre réunissait environ 80 personnes dont plusieurs nouveaux membres. Des élections ont été tenues pour élire les nouveaux membres du Comité.

Le but de cette réunion était essentiellement de procéder à l'explication des règles du Comité et de la raison d'être du Comité. On a procédé à la nomination de la protectrice de l'élève Madame Anne-Martine Jeandonnais

7 PAROLE AUX ENSEIGNANTS ET AU PERSONNEL DE SOUTIEN

L'adaptation des enfants aux nouvelles mesures sanitaires est maintenant chose faite. Les enfants réalisent qu'un retour à la vie d'avant n'arrivera peut-être jamais. L'activité d'Halloween sera la première activité « rassembleuse » de l'école depuis le début de l'année. Tout va bien pour le moment.

Concernant le roulement d'enseignants en 6^e année, madame Alexandra s'est assurée du suivi, de la progression et des évaluations, pour que les élèves des deux classes apprennent la même matière. L'enseignante actuelle a repris le groupe et madame Alexandra demeure disponible pour sécuriser les élèves.

Madame Gagnon fait part que c'est encourageant de savoir que tout va bien puisque l'implication des parents bénévolement n'étant plus possible, les parents sont moins informés de ce qui se passe dans l'école. Elle remercie madame Alexandra de son suivi, c'est très apprécié.

Madame Sigejeje demande si le moral des enseignants est bon? Est-ce que les parents collaborent bien?

Il y a présentement une belle collaboration dans l'école. L'ensemble du personnel a dû s'adapter en début d'année, mais maintenant ça va mieux. Le train est parti! La période de planification du lundi, accordée aux enseignantes de classe multi, est très appréciée. Les enfants semblent avoir moins de retard que prévu.

8 PAROLE À LA TECHNICIENNE DU SERVICE DE GARDE

Madame Leclair veut souligner le travail de son équipe. Elle a la même équipe depuis plusieurs années, avec beaucoup d'expérience. Au printemps, l'équipe a vécu le service de garde d'urgence. En ce moment, des ressources doivent faire des remplacements d'enseignants. L'équipe est fatiguée, mais ça va.

8.1 Accueil des parents en fin de journée

Présentement, le parent vient cogner, l'enfant est appelé et une ressource du service de garde doit sortir pour reconduire les enfants à l'extérieur.

Il y aura une nouvelle procédure d'implantée à partir du 2 novembre. La porte du service de garde sera débarrée à 15h45 pour éviter la circulation de 15h30. Les parents pourront entrer 3 à la fois seulement. Le port du masque sera obligatoire et des pastilles d'attente seront installées pour s'assurer d'une bonne distanciation. La sortie se fera par la porte près du gymnase.

Madame Toutant indique qu'il serait important de s'assurer de nettoyer la poignée de porte régulièrement.

8.2 Guide des parents 2020-2021

Madame Leclair présente le document aux parents. Les changements apportés sont principalement en lien avec le COVID. Une annexe a même été faite pour expliquer les changements.

Un des changements est l'ajustement de l'heure de début de journée du préscolaire qui passera de 9h28 à 9h32. La tâche des enseignantes ne devrait pas comprendre cette surveillance.

Madame Gagnon mentionne que le site internet de l'école devrait être changé pour 9h32 plutôt que 9h28. Elle mentionne également d'autres changements à faire au document :

- Sur la première page, l'année devrait être 2020-2021 au lieu de 2019-2020
- Les années sur les pages des annexes devraient être ajustées.
- Il faut mettre l'annexe 2 et l'annexe 4 en référence aux points s'y référant.

9 POINTS À TRAITER

9.1 Rapport annuel – adoption

Le rapport annuel final n'est pas complété puisque des décisions restent à prendre pour la partie « résumé global ». Les décisions seront prises ce soir et le rapport pourra être complété. Le rapport annuel final sera envoyé par courriel aux membres du conseil puisqu'il doit être déposé pour le 30 novembre au plus tard.

Madame St-Cyr fait la lecture du rapport annuel. Elle explique que le projet éducatif n'a pu être complété étant donné l'arrivée de la Covid en mars et le départ des élèves. Donc presque tous les points devront être « à surveiller » ou « actions requises » puisqu'ils n'ont pas été complétés avant juin.

Objectif 1 : Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel (lecture).

Madame Goudreau propose et madame Gagnon accepte de mettre ce point « à surveiller » puisque les indicateurs ne sont pas concrets.

ADOPTÉ CÉ 08-10-2020

Orientation 2.1 : Évaluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques

Madame Gagnon propose et madame Toutant seconde de mettre ce point « actions requises ». Cependant, elles comprennent qu'étant donné le manque de suppléants cette année, il est possible que ça ne puisse pas être atteint.

ADOPTÉ CÉ 09-10-2020

Pour cette orientation comme l'année 2019-2020 n'a pas été complétée, les objectifs n'ont pas été atteints.

Madame Gagnon propose et Mme Goudreau seconde de mettre ce point « actions requises ». Cependant, madame Gagnon mentionne que tout le monde est conscient que la Covid est la raison de la mise de côté des objectifs.

ADOPTÉ CÉ 10-10-2020

Orientation 3 : Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire

Il y a eu peu de manquements majeurs en cours d'année même en tenant compte que l'année a été écourtée. Étant donné les défis du printemps, des statistiques concrètes à cet égard n'ont pu être obtenues. Maintenant, la technicienne en éducation spécialisée les cumule, donc un suivi pourra être fait.

Le nouveau mode de vie encourage les bons comportements plutôt que punir les mauvais.

Madame Séguier propose et madame Goudreau seconde le constat « en voie de réalisation » pour ce point. Même si les résultats ne sont pas compilés, ils sont tout de même positifs.

ADOPTÉ CÉ 11-10-2020

9.2 Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation – adoption

Le plan de lutte a été présenté au conseil des enseignants et fera partie intégrante du rapport annuel de fin d'année.

Le document est présenté par madame St-Cyr. Étant donné la situation, l'année pour le plan de lutte est de septembre 2019 au 13 mars 2020. Aucun signalement de situation d'intimidation n'a été compilé. Lors de situation de violence, les actions ont été posées rapidement et un suivi a été fait auprès des parents concernés.

Madame Gagnon demande la différence entre un conflit et un signalement d'intimidation.

Madame St-Cyr répond que l'intimidation s'inscrit dans une répétition, ce n'est pas une étape (ex : un coup). Pour ce faire, Nancy (TES) pourra faire une évaluation des manquements majeurs pour pouvoir s'ajuster s'il y a répétition.

Section « Ce qui est fait »

Un sondage sera effectué par les élèves de la 2^e à la 6^e année concernant. Il sera présenté en deux temps. La première étape devra être faite à l'automne 2020 et la deuxième au printemps. Le même sondage pourrait être fait avec les plus jeunes mais avec des pictogrammes. Le but est de connaître comment ils se sentent à l'école, au gymnase, dans l'autobus, etc.

Les mesures de prévention mises en place :

- Le programme Ribambelle
- Les enseignants revoient cette notion en début d'année
- Cette année, des places sont attribuées dans l'autobus.

Section « Ce qui pourrait être fait »

Les éléments ont été débutés, mais tout n'est pas mis en place étant donné la situation sanitaire.

Correction à apporter dans le document :

Dans la section échéancier de la mise en œuvre, il faudrait inscrire « Janvier 2021 » au lieu de « Janvier 2020 ».

Madame Hovington propose et madame Leclair seconde l'adoption du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation.

ADOPTÉ CÉ 12-10-2020

9.3 Demandes pour FDS – approbation

Le document explicatif des projets pour le FDS est présenté par madame Villemur. Madame Goudreau félicite les enseignants pour les initiatives et les projets proposés. Il est demandé de faire un suivi plus fréquent aux parents pour rappeler le recyclage de goupilles, d'attaches à pain, etc.

Deux projets nécessitent des approbations de budget :

-Le projet « Fleurir mon école » : Un budget de 300\$ avait déjà été adopté mais le coût total a plutôt été de 380\$ puisqu'il a fallu acheter de la terre.

Il est donc proposé par madame Gagnon, et secondée par madame Séguier, d'approuver ce budget de 380\$.

ADOPTÉ CÉ 13-10-2020

Pour le projet de l'école Dumay en Haïti, il est proposé de continuer le partenariat de l'association avec cette école qui a subi les désastres d'un ouragan (un document a été remis à cet effet). Le budget est de 1% des profits rapportés par les campagnes de financement de l'école.

Il est donc proposé par madame Goudreau, secondée par madame Leclair d'adopter ce budget.

ADOPTÉ CÉ 14-10-2020

9.4 Photos scolaires

Madame St-Cyr fait un retour sur le choix du photographe et de l'endroit où les photos ont été prises. En début d'année, l'école ne pensait pas que la prise de photos serait possible. Donc, quand la décision a été prise, elle a contacté Piximage, la compagnie choisie l'an dernier. La veille des photos, il a été constaté que le local de musique ne conviendrait pas puisqu'il manquerait de place. L'équipement a donc été installé au service de garde mais il n'y avait vraiment pas assez d'espace pour avoir une belle lumière.

Madame Toutant explique que 5 plaintes officielles lui ont été envoyées. Les points mentionnés dans les plaintes sont les suivants :

- L'éclairage était médiocre.
- Le type de pose
- L'absence de fonds de couleur
- Le service à la clientèle de la compagnie Piximage

Madame Toutant suggère l'engagement de la compagnie « Photos boîtes blanches » ou « Photos repensées ». De plus, elle suggère que, plutôt qu'une journée complète, les photos soient sur 2 avant-midis pour que les enfants soient encore peignés et propres.

Madame Gagnon mentionne avoir reçu une plainte d'une personne qui n'a pas aimé les photos, elle les trouvait laides. Madame Gagnon mentionne également ne pas aimer le fait qu'il y ait un problème avec le service à la clientèle.

Madame Goudreau mentionne également avoir eu un problème avec le service à la clientèle et elle aimerait que l'on revoie le contrat avec le photographe puisque les parents n'aiment pas le fond blanc.

Madame Leclair mentionne que, chaque 2 ans, le photographe doit être changé.

Madame St-Cyr ajoute que l'éclairage était mauvais dû au local fourni au photographe. C'était un trop petit espace pour placer le matériel. De plus, étant donné les règles sanitaires, les cheveux ne pouvaient être retouchés.

L'an prochain, le gymnase sera utilisé pour les photos.

9.5 Demandes du ministre de l'éducation

M. Gallizzi mentionne qu'il a appris, comme plusieurs autres parents, par son enfant, que le cours d'éducation physique avait été donné avec le masque à la suite d'une décision du ministère. Il demande pourquoi les parents n'ont pas été informés plus tôt.

Mme St-Cyr explique que lors d'une demande du ministère de l'éducation, lors de l'entrée en zone rouge, des consignes contradictoires avaient été données concernant les cours d'éducation physique avec le masque pour les élèves du 3^e cycle. Ces consignes avaient été données en fin de journée et effectives le lendemain. À la suite de la réception du courriel, elle a discuté de la situation avec l'enseignante d'éducation physique mais des questions demeuraient. Madame St-Cyr a donc communiqué avec sa patronne (madame De Noury) qui lui a donné comme information que le masque devait être porté pour les cours d'éducation physique en attendant d'avoir plus d'informations (un avant-midi pour 2 groupes de 5^e année et un après-midi pour 2 groupes de 6^e année). Par la suite, l'information a été corrigée et l'école a aussitôt changé la consigne. Madame St-Cyr ajoute qu'elle pensait qu'un courriel massif à tous les parents puisque c'est le cas quand il y a des changements pour des consignes sanitaires.

M. Gallizzi répond que selon lui, si un enfant est asthmatique, ça peut être dangereux. Il aimerait que l'école prenne le temps d'aviser les parents avant de mettre les règles en place. Il aurait apprécié que les règles soient validées avant de la mettre en place.

Madame St-Cyr explique que les règles changent rapidement. Les enseignants ont le droit d'appliquer les règles pour la sécurité des enfants et leur propre sécurité.

Madame Gagnon explique avoir été surprise de la situation, c'est-à-dire de l'apprendre de sa fille plutôt que par l'école. Elle demande que quand une décision touche les enfants, l'école doit s'assurer que les parents soient informés.

Madame St-Cyr fera le suivi avec sa patronne.

Adoption règles de régie interne

Ce point a été discuté au point 10.1 de la dernière réunion. Les modifications demandées ont été faites. Il est proposé par madame Gagnon, secondé par madame Séguier, d'adopter les règles de régie interne.

9.6 Campagne de financement

Ce point sera reporté à la prochaine séance (à l'unanimité)

Toutefois, il est proposé par madame Villemur, secondée par madame Leclair, d'adopter le projet des supers recycleurs discuté au point 9.3.

ADOPTÉ CÉ 15-10-2020

10 POINTS D'INFORMATION

10.1 Rencontre de parents du mois de novembre

Madame St-Cyr explique que les rencontres vont se faire sur la plateforme TEAMS étant donné les consignes sanitaires. Les rencontres seront tenues le 26 novembre en journée et en soirée. Certains enseignants pourraient choisir d'ouvrir des disponibilités le 27 novembre en journée. Les enseignants (titulaires et spécialistes) feront leurs invitations aux parents.

10.2 Formations obligatoires aux membres du conseil d'établissement

Madame Gagnon explique que la formation est nouvellement obligatoire. Elle a regardé la 1^{re} capsule d'introduction, d'une durée de 3 minutes, qui explique les différents volets de la formation. Par la suite, la formation sera en trois volets :

1^{er} volet : 16 capsules seront faites en vidéos

2^e volet : Un cahier d'informations sera mis en ligne

3^e volet : 29 fiches thématiques seront créées (2 disponibles actuellement)

Après la réunion, madame Gagnon fera parvenir aux membres du comité, les informations sur le lien internet par courriel.

11 AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet ajouté

12 LEVÉE DE LA RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 1^{er} décembre 2020 par TEAMS à 18 h 30.

La séance est levée à 21h44.

Notes prises par Caroline Poitevin, secrétaire

SIGNATURES

Julie Anne Gagnon, présidente du conseil

Isabelle St-Cyr, directrice